

## CONSEIL D'ÉTAT

### Arrêté nommant M. Matthieu Bois membre suppléant de la Commission de recours en matière d'examens de L'Université

**Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,**

vu la loi sur l'Université de Neuchâtel (LUNE), du 2 novembre 2016 ;  
sur la proposition de la conseillère d'État, cheffe du Département de  
l'éducation et de la famille,

*arrête :*

**Article premier** Monsieur Matthieu Bois, avocat, La Chaux-de-Fonds, est nommé membre suppléant de la Commission de recours en matière d'examens de l'Université de Neuchâtel, pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2017 jusqu'au terme de la période administrative 2017-2021.

**Art. 2** Le présent arrêté porte effet du 1<sup>er</sup> septembre 2017 jusqu'à la fin de la période administrative 2017-2021.

Neuchâtel, le 13 septembre 2017

Au nom du Conseil d'État :

*Le président,*  
L. FAVRE

*La chancelière,*  
S. DESPLAND